



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

en qualité de
Membre du Gouvernement

N O M : MACRON

P R E N O M : Emmanuel

- Date de nomination ou d'entrée en fonctions :** ... / ... /
- Date de renouvellement ou de fin de fonctions :** ... /... / ...

Indications générales

1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

2) En vertu du I de l'article 4 et du I de l'article 11 de la même loi, la déclaration d'intérêts, qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.

3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.

4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.

3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.

4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

EM

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1977

Profession : Inspecteur des Finances, Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République

Adresse à utiliser pour le courrier : [REDACTED]

Coordonnées téléphoniques : [REDACTED]

Mail à utiliser pour le courriel : [REDACTED]

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
<p>1. En mai 2012, préalablement à ma nomination aux fonctions de Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République :</p> <p>Associé-Gérant à la Banque Rothschild & Cie</p>	<p><u>Revenus imposables de 2012 :</u> Bénéfices industriels et commerciaux : 720.521 € Revenus de capitaux mobiliers : 270.296 €¹ Total : 990.817 €</p>
<p>2. En août 2014, au moment de ma nomination aux fonctions de Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique :</p> <p>Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République</p>	<p><u>Revenus imposables de 2014 :</u> 106 789,30 € <u>Revenus imposables de 2013 :</u> Traitements et salaires : 162.120 €²</p>

¹ Il s'agit de ma part de dividendes dans les sociétés du Groupe Rothschild dont j'étais associé

² La déclaration de 156.000 € pour 2013 (cf. déclaration d'intérêts au moment de l'entrée en fonction auprès de la Présidence de la République correspondait à une estimation à mi-année)

EM

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années (nota : chiffres par année fiscale) :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République	<u>2013</u> : 162.120 € <u>2012</u> ⁴ : 100.811 €
Associé-Gérant à la Banque Rothschild & Cie ³	<u>2012</u> : Bénéfices industriels et commerciaux : 720.521 € Revenus de capitaux mobiliers : 270.296 € ⁵ Total : 990.817 € <u>2011</u> : Bénéfices industriels et commerciaux : 706.310 € Revenus de capitaux mobiliers : 291.286 € ⁵ Total : 997.596 €
Gérant à la Banque Rothschild & Cie	<u>2011</u> : Traitements et salaires : 403.557 € <u>2010</u> : Traitements et salaires : 356.095 €
Directeur à la Banque Rothschild & Cie	<u>2009</u> : Traitements et salaires : 136.967 €

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :

Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi	Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Néant		

³ Fonctions exercées du 11 février 2011 au 15 mai 2012

⁴ De mai 2012 à décembre 2012

⁵ Il s'agit de ma part de dividendes dans les sociétés du Groupe Rothschild dont j'étais associé

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

Identification de l'organisme public ou privé ou de la société	Description de l'activité	Rémunération ou gratification perçue
Associé-Gérant à la Banque Rothschild & Cie à compter du 11/02/2011 et jusqu'au 15/05/2012	Conseil en matière de fusions acquisitions	Voir ci-dessus (2°)

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
1 action Lagardère SCA	20,92 €	Néant

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
	Professeur de français et de latin

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Bibliothèques Sans Frontières (Association Loi 1901)	Membre du Conseil d'Administration (bénévolat)

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification des fonctions et mandats électifs	Date de début et de fin de fonction et mandats électifs	Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues
Néant		

9° Observations.

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : *Emmanuel Mauron*

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait le *24 Octobre 2014*

Signature :